

## *Hauteville : un maire trop humain mal récompensé....*



*En 1952 un conte merveilleux entre un soldat du train effectuant son service en Allemagne (Yvon Rosier) et une hautevilloise (Christiane Gachot) devait se conclure par un mariage à Hauteville le 7 juin.*

*En effet, lors d'une permission, Yvon avait trouvé sa promise bien plus ronde qu'auparavant et le mariage urgeait!*

*A cette époque la commune comptait 173 habitants et on célébrait un mariage en moyenne tous les...2 ans !.. M. d'Albay Jacques, maire, navré d'être retenu ce jour-là loin du village, délégua cette agréable tâche à Adrien Midant, conseiller très compétent en la matière car ancien maire.*

*Hélas, au jour J, une petite Françoise pointa le bout de son nez plus tôt que prévu, semant la zizanie dans le déroulement du mariage ...*

*Qu'à cela ne tienne : avec l'assistance de Gisèle Bousageon, dévouée secrétaire de mairie, et l'assentiment de la directrice de la maternité, M. Midant se rendit à Dijon pour sceller l'union dans une chambre magnifiquement décorée par le personnel hospitalier.*

*Rien dans les articles 165, 192 et 193 du code civil régissant le mariage ne s'opposait à cette union en ce lieu insolite et la petite Françoise, dans son berceau, bénéficiait des premières loges !..*

*La chambre accueillit directrice, personnel infirmier, famille, témoins et M. Midant ceint de l'écharpe tricolore : heureusement que la loi oblige à ouvrir les portes du lieu de mariage !..*

*Tout se déroula sans histoire jusqu'au jour où Yvon en permission, demandant sa mutation, sollicita un certificat de naissance de la petite à la mairie de Dijon. Il y avait faux en écriture publique passible de la cour d'assises : comment un enfant peut-il naître à Dijon le jour où sa mère se marie*

*à Hauteville ? Faisant preuve de mansuétude (!..) le parquet de Dijon convoqua M. Midant seulement en correctionnelle. Bien que citoyen modèle (7 ans de service militaire, 2 ans de colonies dans le sud tunisien, 4 ans de guerre sans punition, 6 ans comme maire), il fut condamné à 500 francs d'amende pour « extension de territorialité ». Quant aux parents ils eurent à déboursier 20.400 francs pour légitimer naissance et mariage : une somme rondelette pour un soldat encore sous les drapeaux !..*

*A l'approche des élections municipales les candidats ou candidates à la fonction Suprême sont prévenus : la mairie est un lieu « sacré » Gageons qu'aujourd'hui, même si le jugement fit jurisprudence, la justice serait plus clément : Hauteville a adhéré à la Métropole ...*

*Document Cadoles et Meurgers (M. F. Allemand et J. Lefèvre)*

*D'après livre M. F. Barbot : « un siècle de faits divers en Côte d'Or » et article de « France Dimanche » n°326 confié par J. Desreumeaux, petite-fille d'A. Midant*